Appel au respect de la Trêve olympique

Le Comité International Olympique,

Considérant la fréquence des conflits qui affectent gravement la vie et l'avenir de la jeunesse du monde,

Fidèle à la mission qu'il s'est assignée de contribuer à la paix,

Soucieux à cet égard de restaurer la tradition de la Grèce antique de l'"EKECHEIRIA" ou "Pacte de la Trêve Olympique";

Appelle

- tous les Etats (leurs chefs; leurs gouvernements et leurs assemblées),
- toutes les organisations internationales et nationales;

à décider que:

- 1.Pendant la période allant du 7e jour avant l'ouverture des Jeux Olympiques au 7e jour suivant la clôture de ces Jeux, sera observée la "Trêve Olympique";
- 2.Pendant la Trêve Olympique dédiée, comme dans la Grèce antique, à l'esprit de fraternité et d'entente entre les peuples, toute initiative sera menée et tout effort collectif ou individuel sera déployé pour entamer et poursuivre par des moyens pacifiques le règlement des conflits internationaux ou n'ayant pas ce caractère en vue d'instaurer la paix;
- 3. Pendant cette même période, tout conflit armé, tout acte qui s'y rattache, s'en inspire ou s'y apparente doit cesser quelle qu'en soit la motivation, la cause ou le mode de perpétration.

Fait à Barcelone le 21 juillet 1992